

LÉGATION DE SUISSE

DANS LA
RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY

MONTEVIDEO, le 5 février 1953.

CASILLA DE CORREO 810
DIR. TELEGR. LEGATSUIZA
HORARIO 1953REF. I.6.a.2.- V/R
ad At.-Uruguay 821.AVA.

E.V.D. HANDELSABTEILUNG			
N ^o <i>Urug. 821 AVA</i>			
- 9 FEB 1953		R	16.2.53
<i>[initials]</i>	<i>[initials]</i>	<i>[initials]</i>	<i>[initials]</i>

Echanges commerciaux.A la Division du Commerce
du Département fédéral de l'Economie publique,
B e r n e .

Monsieur le Ministre,

J'avais pensé pouvoir vous adresser cette semaine un rapport circonstancié sur mes pourparlers avec la Banque de la République au sujet des propositions transmises par votre office du 8 décembre 1952 relatif à l'état actuel de nos échanges commerciaux avec l'Uruguay. Or, malgré trois entretiens avec le Dr R e b e l l a , l'un des directeurs les plus en vue de cet institut et plusieurs rappels, je n'ai pu obtenir encore des renseignements qui laissent entrevoir de manière suffisamment claire l'opinion des milieux compétents dans cette affaire. Je crois cependant devoir ne pas tarder davantage à vous communiquer ce que j'ai pu apprendre, quitte à revenir ultérieurement sur les divers points qui font l'objet de vos instructions du 8 décembre.

Les sondages que j'ai faits officieusement au Ministère des Relations Extérieures quant à la possibilité d'ouvrir à l'Uruguay un ou plusieurs comptes en Suisse ont provoqué une réaction plus ou moins négative. Le chef de la section commerciale ne m'a pas dissimulé, en effet, que l'Uruguay tient avant tout à s'assurer un solde actif en dollars destiné aux achats de marchandises essentielles. C'est une politique qu'il a constamment suivie. En outre, a-t-il continué, les importations suisses sont en général des produits manufacturés et non essentiels, en sorte que ces marchandises sont de "qualité différente" et ne sauraient, à chiffres d'échanges égaux, représenter des valeurs égales.

Comme je lui rappelais qu'il en a toujours été ainsi, même en 1938 et que nos Accords de paiement stipulent que les montants obtenus par l'achat de marchandises uruguayennes doivent être presque totalement affectés à l'achat de marchandises suisses, mon interlocuteur reconnut que cet Accord est suranné et ne correspond plus aux circonstances actuelles, totalement différentes. Il reconnut aussi que la monnaie forte suisse place la Suisse dans une situation



difficile vis-à-vis des pays à monnaies inconvertibles, état de choses imprévisible en 1938. Comme j'attirais aussi son attention sur les faveurs accordées à ces pays et la crainte des exportateurs suisses de perdre un marché traditionnel, M. González m'assura que la haute qualité des produits suisses leur assurera toujours des placements en Uruguay et qu'il sera toujours d'accord d'ouvrir des quotes à la Suisse.

Telle est, en résumé, la réaction première du Ministère.

2/ Celle de la Banque de la République est un peu plus nuancée et, somme toute, plus constructive. M. Rognoni, sous-gérant général, que j'ai vu hier et qui avait sans doute reçu des instructions du Directoire, n'a pas réagi négativement à ma proposition relative à l'ouverture de comptes, car il m'a demandé de lui fournir des détails précis et techniques sur le mécanisme de la procédure envisagée. Vous m'obligeriez donc en me mettant en mesure de lui répondre le plus tôt possible en me donnant toutes indications utiles à ce sujet: manière d'obliger les importateurs suisses à verser à un compte spécial, manière d'établir ce compte, contrôle des achats, paiements effectués dans des pays tiers, en dollars, etc.

7! De son côté, M. Rognoni envisage aussi une procédure nouvelle, à suivre ici, qui consisterait à faire remplir par les exportateurs de marchandises destinées à la Suisse des formulaires qui seraient soumis à la Légation pour contrôle. Il doit m'envoyer incessamment un de ces formulaires pour examen dont je vous donnerai connaissance. Profitant de cette occasion, j'attirai son attention sur le solde actif de 25.550.000 francs suisses en faveur de l'Uruguay pour 1952. Il parut en être fort surpris, d'autant plus que durant cette année, aucune quote de devises ne nous ayant été ouverte, il ne pouvait prendre prétexte, comme précédemment, de demandes d'autorisations encore pendantes. J'ai obtenu, en outre, de lui l'assurance que les statistiques mensuelles de cette année et aussi celle relative à l'ensemble de l'an dernier, me seraient remises comme antérieurement.

En ce qui concerne les statistiques uruguayennes et suisses, une étude comparative me paraît pratiquement impossible et inopérante, vu les systèmes totalement différents d'après lesquels elles sont établies tant à la Banque de la République qu'au Contralor. Mon prédécesseur était d'ailleurs arrivé à la même conclusion, en relevant qu'un tel travail nécessiterait plusieurs mois et l'assistance de plusieurs employés spécialisés uniquement consacrés à cette tâche. La clause de notre Accord de paiement y relative reste donc lettre morte, vu les méthodes de procéder des

services d'administration et en particulier de la Banque de la République. C'est un fait que nous sommes obligés de constater. L'indifférence avec laquelle la Banque reçoit nos statistiques mensuelles, qui n'ont jamais fait l'objet d'une seule observation au cours des années passées, en est la preuve.

Comme selon l'avis de M. Rognoni, la situation économique et financière de l'Uruguay se rétablira d'ici six mois, je doute fort que nous puissions nous attendre à l'ouverture de quotes avant le milieu de cette année. Or, les choses deviennent pressantes pour nos importations, vu la place qu'occupent et que s'acquièrent les autres pays. Par ma lettre du 29 janvier (H.l.c.), je vous ai annoncé l'ouverture de quotes pour 9 millions de dollars en faveur de la Grande Bretagne. Aujourd'hui on parle d'une quote d'un million de dollars pour des tissus de deuxième catégorie des pays suivants: Angleterre, France, Belgique, Pays Bas, Tchécoslovaquie, Allemagne et Suède. Vos instructions du 21 juillet 1952 laissant entendre que la Suisse prendrait toutes les mesures aptes à maintenir sa situation sur ce marché, la logique exigerait une action ferme et positive à l'égard d'un pays qui profitera des devises obtenues par nos importations aussi longtemps et autant qu'il le pourra. Les démarches bénévoles que je viens de faire sur la base de vos directives du 8 décembre - moins péremptoires que les précédentes - permettront peut-être d'établir plus de certitude dans le quantum de nos échanges actuels, mais elles ne sont pas de nature à obliger l'Uruguay à consacrer à nos importations le solde actif dont il profite largement. Ce pays maintiendra à notre égard son attitude louvoyante jusqu'à ce qu'il se trouve devant la perspective de ne plus pouvoir bénéficier aussi facilement que jusqu'ici des devises fortes et libres que nos achats lui procurent. Les exemples suivants vous intéressent peut-être: La France qui, au moment où ses importations étaient fortement compromises, menaça d'arrêter les achats en Uruguay, réussit à obtenir des quotes pour certains produits. Récemment l'Italie, dont la situation à l'égard de l'Uruguay est assez semblable à la nôtre, adressa une nouvelle protestation très ferme au gouvernement uruguayen en menaçant, elle aussi, d'arrêter les achats. Or, l'Ambassadeur m'assure que les conversations viennent de reprendre avec la Banque de la République en vue de nouveaux échanges. La Grande Bretagne, qui vient d'obtenir une quote de 9 millions de dollars pour des marchandises de première catégorie (voir ma lettre du 29 janvier dernier), a subordonné ses achats de laines à cette opération.

à son indignation!

Il conviendrait donc, à mon avis, que la Suisse, comme première mesure, manifeste sa ferme intention d'ouvrir ces comptes en vue du contrôle des achats en Uruguay et suive à son égard une politique commerciale bien définie. Or, les instructions reçues ne donnent pas cette impression, ce qui rend mes interventions plus difficiles et aussi plus inefficaces au fur et à mesure que le temps passe. Des interventions répétées basées sur des statistiques contestées et des accords surannés sont, cela va de soi, inefficaces et provoquent même un peu d'hilarité. Si je ne fais erreur, bon nombre de maisons de commerce suisses ont appelé votre attention sur la nécessité de recourir à d'autres arguments et à d'autres mesures, vu l'attitude négative persistante des autorités uruguayennes, qui reconnaissent d'ailleurs sans ambages que notre monnaie forte nous place pratiquement dans une position d'infériorité par rapport aux pays à monnaie inconvertible qui négocient activement des échanges dont le volume s'accroît. Or, cette situation était totalement imprévisible en 1938.

Vous m'obligeriez donc en tenant compte des considérations qui précèdent pour les décisions à prendre et les instructions que vous voudrez bien me donner pour améliorer la situation actuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Emil A. Foulard